L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 19 OCTOBRE 1853.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE & Comp. Editeurs-Propriétaires: G. F. WEISSE, E. DUPOUR, DUTERROUX, E. BARBY. No 42, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 19 OCTOBRE.

POUR LE CONGRÈS.
DEUXIÈME DISTRICT:
T. G. HUNT.
TROISIÈME DISTRICT:
PRESTON POND Jr.
QUATRIÈME DISTRICT:
JOHN BLAIR SMITH.
TRÉSORIER D'ETAT:
J. N. HAWTHORN,
De la Nelle-Orléans.
AUDITEUR DES COMPTES PUBLICS:
JOHN E. KING,
De St Landry.
SURINTENDANT DES ECOLES PUBLIQUES:
A. B. LAMON,
D'Ouest Baton Rouge.
LÉGISLATURE D'ETAT.
SÉNATEURS:
JULES LAVERGNE,
J. C. EDWARDS.
REPRÉSENTANTS.
1er District.
H. M. Summers, W B Campbell,
2e District.
Dr I. Saunders, James Drummond,
Robert M. Kearney.
3e District.
H. I. Ranney, Jas H Wingfield,
Gerard Stith, M A Foute,
G. Wheat, N E Bailey.
4e District.
C. I. Emerson, F A Lumsden,
G. Leblanc.
5e District.
Alphonse David, J B Dionis,
J. Husson.
6e District.
[illegible] Dufour.
7me District.
[illegible] Sinès, Oscar Dumet.
8me District.
[illegible] Brooks, P L Mailloux.
9me District.
John Laidlaw.
10me District.—Lafayette.
Gaius Waples, S W Thompson.
SHÉRIF:
JAMES P. FRERET.
CORONER:
JOHN YOUENES.
GREFFIERS DE COUR:
1re Cour—Alfred Monassan.
2me " Thos C. Poole.
3me " C. A Labuzan.
4me " J. H. Hopkins.
5me " Saml G. Rich.
ASSESSEURS:
John Wolfe, C E Fagot.
[illegible] Chevalier, I N. Philips.
COLLECTEURS DE TAXES D'ETAT:
1er District—Thos Askew.
2me " Lafayette Goyol.
3me " T. A. Bonlot.
4me " Samuel Galpin.
JUGES DE PAIX:
1re Justice de Paix—L. U. Gaiennié.
Constable—J. Hopple.
2e Justice de Paix—C. V. Jacob.
Constable—W. C. Quirck.
3e Justice de Paix—Wm M. Hagan.
Constable—Jules Delayne.
4e Justice de Paix—E. A. Michel.
Constable—Jn. McClelland.
5e Justice de Paix—F. C. Laville.
Constable—M. Hernandez.

MANIFESTE DE L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE.

Nous voyons avec regret une fraction du parti [illegible] exploiter à son profit [illegible] Kossta. Dans les questions [illegible] jamais qu'une [illegible] sincèrement les bons [illegible] la triste pensée de baser leur [illegible] et aux préjugés sur l'attitude [illegible] prendre le gouvernement.

[illegible] attitude du parti commandée par sa [illegible], par la raison, par les instincts [illegible] par la volonté toute puissante de la [illegible] circonstance était loin d'être propice [illegible] outrager un grand parti, et cependant [illegible] démocratique du deuxième district [illegible] Nouvelle-Orléans a profité pour lancer [illegible] manifestes remplis qui nuisent plus [illegible] de nos adversaires qu'ils ne les [illegible] qu'il fait un président démocrate, [illegible] whig l'eût fait également, car la [illegible] le patriotisme ne sont pas, que nous [illegible] apanage exclusif d'un parti.

[illegible] concours spontané donné par les [illegible] administration, au sujet de l'affaire [illegible] communiant aux démocrates de se [illegible] dans les bornes d'une sage réserve. [illegible] du 2ème district a été d'un autre [illegible] devoir, au moment même où les [illegible] une preuve éclatante de leur [illegible] les flétrir dans leur passé, dans [illegible] et dans leurs aspirations. C'est [illegible] de plus, fort maladroit, et nous [illegible] que l'Association démocratique [illegible] une pareille faute. Quel [illegible] que figurent au bas du manifeste [illegible] fait croire à plus d'intelligence.

[illegible] appel adressé aux démocrates [illegible] il y a bien des choses [illegible] relever et stigmatiser, mais [illegible] nous en sommes pas le courage [illegible] de voir un parti rapetisser [illegible] nationale et la réduire à de mesquines [illegible]. L'incident relatif à Kossta [illegible] question américaine, et non une [illegible] whigs et démocrates: voilà ce [illegible] quelques locofocos qui s'en [illegible] l'espoir de nuire à leurs adversaires [illegible].

[illegible] passer le manifeste de l'Association [illegible] comme passant aux époques [illegible] électorale tant de choses sans nom [illegible] recouvre plus tard de son voile l'oubli.

LA POLICE.

[illegible] attentivement les faits divers que mentionne notre chronique [illegible] être frappés de la profonde incurie [illegible] police. Nous pouvons en rendre [illegible] statuts locofoco qui, au commencement [illegible] année, a jugé à propos de la [illegible] pour en faire un double instrument [illegible] au Conseil des Quatre. La police [illegible] plus en effet une institution destinée à [illegible] habitans de la Nouvelle-Orléans; [illegible] qui appartient aux quatre représentants de notre ville et dont ils [illegible] à leur gré. Ils ont, pour parvenir à leur but, destitué tous les [illegible] expérience était si utile à [illegible] Orléans. Aujourd'hui il n'y [illegible] des dévoués, des hommes [illegible] servir envers et contre tous. Les [illegible] mêmes qui tenaient leur emploi [illegible] administration, ont été remplacés [illegible] d'autres agens, moins expérimentés [illegible] gagnés d'avance à la cause du [illegible] par leurs patrons.

[illegible] système n'a pas tardé à porter ses fruits. On a vu des agents de police faire [illegible] aux poêts et chercher à intimider [illegible] citoyens. Négligeant le soin de [illegible] publique, ils ont pendant plusieurs semaines [illegible] que la ville était infestée d'escrocs [illegible] voleurs. Tout récemment encore, au [illegible] les ordonnances municipales [illegible] donner l'exemple de la soumission [illegible] livraient au combat acharné dans [illegible] premier district. Pénétrez dans les [illegible] et verrez des agents de police prêts [illegible] divers droits; vous y verrez en watchmen [illegible] complicité dans le meurtre d'un [illegible]. Lisez les journaux d'hier matin, [illegible] vous! Qu'un certain nombre d'agens [illegible] deuxième district remplacent des [illegible] spiritueux au lieu de les signaler à [illegible]. Après avoir tendu adroitement [illegible] des malheureux qui vendent sans [illegible] boissons alcooliques, ils menacent de [illegible] ne leur paient une certaine [illegible]. Ces dernières s'exécutent, et voilà comment [illegible] ordonnances les plus sages sont impunément [illegible].

[illegible], toute cette corruption dont le [illegible], toutes ces turpitudes qui soulèvent [illegible] de dégoût, découlent de la détestable [illegible] votée, dans un intérêt de parti, par la [illegible] de la dernière législature. En [illegible] ancien système, les chefs de la police [illegible] agens subalternes étaient nommés [illegible] maire, mais les chefs de ce magistrat [illegible] par le Conseil. Nous avions [illegible] une garantie; aujourd'hui nous [illegible] merci de quatre juges d'instruction [illegible] complètement au contrôle des [illegible] de la ville.

[illegible] législature supprimera-t-elle la [illegible] loi des démocrates! Nous l'espérons.

[illegible] — La fièvre jaune qui semblait [illegible] période de décroissement à la Pointe [illegible] augmente ses ravages depuis quel[illegible]. Elle ne sévit cependant que sur les [illegible] de la Fausse Rivière et l'Ile, les [illegible] habitées de la paroisse, qui [illegible] attentes un fléau ainsi que les habitans [illegible] sur les bords des lagunes de [illegible].

[illegible] continue à sévir à St Francisville.

[illegible] a été donner un grand concert à [illegible] York jeudi dernier.

Comité Whig des Quatre Districts de la Nouvelle-Orléans et d'Alger, pour la paroisse d'Orléans.

Les membres de ce comité se réuniront à la salle des délibérations, à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse, MERCREDI, 19du courant, à 7 heures du soir.

Les membres sont priés d'être exacts.
GEO. CLARK, Président.
F. C. LAVILLE, secrétaire pro tem.

Association Whig du 3me District Représentatif.

RALLIEZ-VOUS! RALLIEZ-VOUS!!

Les whigs du Troisième, Quatrième et Cinquième Districts Représentatifs sont priés de se réunir SAMEDI, 22 du courant, à 7 heures du soir, au café de M. J. B. Dionis, au coin des rues Rampart et Ste-Anne.

I.S. COURCELLE, Président pro tem.
J. B. BONAFFEE, Secrétaire pro tem.

Whigs du Sixième District Représentatif.

Vous êtes respectueusement priés de vous assembler, jeudi prochain, 20 du courant, à votre rendez-vous ordinaire, café Segrora, au coin des rues Royale et St-Philippe, à l'effet de choisir un autre candidat pour la Chambre de la Législature de la Louisiane à la place de M. Henri St-Paul qui a refusé la candidature. Whigs, soyez ponctuels!

Par ordre du Président
J. A. BONNEVAL.

Comité whig des quatre Districts de la Nlle-Orléans et d'Alger, pour la paroisse d'Orléans.

Conformément à une résolution adoptée le 6 du courant par le Comité central whig de l'Etat, le Comité des quatre Districts de la Nlle-Orléans et d'Alger pour la paroisse d'Orléans, s'est réuni hier soir, dans le but de s'organiser, dans la salle des délibérations, à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse.

Sur motion, M. David Adams est nommé président pro tem et M. F. C. Laville, secrétaire.

Le Comité procède à l'élection d'officiers permanents et les personnes suivantes sont élues par acclamation.

M. GEO. CLARK, Président,
M. H. J. FORSTALL, secrétaire.

Sur motion, le Comité s'ajourne à MERCREDI, 19 du courant, à 7 heures du soir.

GEO. CLARK, Président.
F. C. LAVILLE, Secrétaire pro tem.

TEXAS.

Le steamer *Mexico* nous a apporté hier des journaux du Texas jusqu'au 14 courant.

La fièvre jaune diminue à Galveston et à Houston. Dans la première de ces villes la moyenne des décès est de trois ou quatre par jour, et dans la seconde d'environ trois.

Le résultat de la dernière élection congressionnelle est connu. Bell a reçu 7,750 voix; Scurry, 3,911; Lewis 3,052; Caruthers, 2,401; Blake, 1,427.

L'absence des troupes des postes de la frontière du Nord Ouest a enhardi les indiens qui ont recommencé leurs déprédations.

Deux jeunes gens, Butler et Goacher, s'étant pris de querelle le 27 du mois dernier, dans le comté de Bastrop, le premier saisissant par le canon un pistolet qu'il avait sur sa personne en frappa si rudement son adversaire que la crosse de l'arme pénétra profondément dans le crâne de Goacher. Mais le pistolet qui était chargé partit en même temps et Butler en reçut toute la charge dans l'abdomen. Aux dernières dates Butler avait succombé et on ne pensait pas que Goacher put survivre.

On écrit de Rio Grande City que Camargo est devenu le siège du gouvernement de l'Etat de Tamaulipas, qu'il a été reçu de Mexico l'ordre de fortifier Camargo, Reynosa et Matamoros, et que Santa Anna concentre dix mille hommes sur les bords du Rio Grande.

Un bataillon du 5e d'infanterie commandé par le colonel Waite, est arrivé à Camp Worth, près de San Antonio. Le 8me d'infanterie a quitté San Antonio pour Rio Grande.

La lettre du secrétaire Guthrie.—*L'Express* de New-York nous apprend qu'un grand meeting d'indignation doit avoir lieu prochainement à New-York pour flétrir la singulière intervention du secrétaire du trésor dans la nomination des commis de la douane de la cité impériale. On parle beaucoup de la réponse de M. Bronson à M. Guthrie; elle est conçue dans des termes fort vifs et on pense qu'elle vaudra au collecteur un prompt congé.

Le clipper *White Squall*, capitaine Kennedy, qui est arrivé à San Francisco le 4 septembre avec un chargement de 1,700 tonneaux, a été déchargé dans l'espace incroyable de *trente-neuf heures*; on y a embarqué 580 tonneaux de lest en *quinze heures* de temps. Ce navire est parti le 11 du mois dernier pour New-York. La promptitude avec laquelle il a été dépêché remplira d'étonnement les armateurs en même temps qu'elle montrera de quelle façon les affaires commerciales et maritimes sont conduites en Californie.

Circulaire aux collecteurs de douane.—On lit dans le *Républicain* du 11 courant:

M. Guthrie va faire publier demain une circulaire adressée aux collecteurs des douanes. Il s'agit des escomptes portés sur les factures de marchandises payant des droits *ad valorem*. Ces instructions ne modifient pas la loi qui prescrit à l'importateur d'affirmer sous serment que l'escompte porté sur facture est une véritable et réelle condition d'achat.

L'intention du secrétaire du Trésor est de mettre les collecteurs en garde contre la fraude que peut cacher cette diminution de frais qui, en aucun cas, ne doit être faite en vue de contrebalancer la commission ou réduire la valeur réelle des marchandises importées. Il arrive fréquemment qu'une facture établit un escompte plus considérable de deux et demi pour cent, que d'autres factures de mêmes marchandises, provenant des mêmes maisons à l'extérieur, et importées par le même navire. Dans ce cas, il sera du devoir des collecteurs de s'efforcer, avec le District Attorney de Etats Unis, en vue de poursuivre le contrevenant selon la loi.

Mme Webster, femme du professeur de ce nom dont on se rappelle la tragique fin sur le gibet, est morte dernièrement à Boston.

Neige.—Il est tombé de la neige le 11 de ce mois à Syracuse, dans l'Etat de New York.

L'honorable John Y. Mason, nommé récemment ministre des Etats-Unis à Paris, partira le 19 du mois prochain par le *Humboldt* pour se rendre à son poste.

AMÉRIQUE CENTRALE.

Les journaux de Costa Rica du 17 septembre renferment quelques nouvelles de l'Amérique Centrale. Les derniers avis de Guatemala sont du 5 août. Les Guatemaliens ont retiré la plus grande partie de leurs forces de Honduras. Ils ont conclu un traité avec l'Etat de San Salvador. Le général Carrera a quitté la capitale de Guatemala et est allé à Chiquimula. Le bruit courait que le général Cabanas, commandant les forces du Honduras, avaient battu les Guatemaliens à Atruachapan.

Les dernières dates de San Salvador sont du 12 août. Rien de nouveau.

Au Nicaragua le gouvernement est bien soutenu par le peuple.

Un tremblement de terre a eu lieu à San José le 8 du mois dernier. L'oscillation a duré environ trois minutes, mais n'a pas été assez forte pour ébranler les édifices.

Collisions et abordages.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 11 courant:

La soirée de samedi a été marquée par une série d'accidents qui suffirait à prouver combien est vrai le vieux proverbe: Un malheur ne vient jamais seul.

Une agglomération de convois sur le chemin de fer de l'Hudson a commencé par produire, presque coup sur coup, une double collision, dont on doit regarder comme un miracle que les effets n'aient pas été désastreux. Le train qui amène le fait à New York s'était rangé dans une gare d'évitement, un peu au-dessous du village de Tivoli, lorsqu'arriva un long convoi de fret et de bétail, qui s'engagea sur la même voie. La locomotive de ce nouveau train alla heurter le dernier char de l'autre, sans cependant produire aucun désordre notable. Mais il arriva alors que le rail d'évitement devint insuffisant pour la longue file de voitures qui s'y trouva agglomérée; il fallut que le convoi de fret laissât ses derniers wagons déborder sur la voie principale.

Avant qu'on eût trouvé moyen de remédier à cet encombrement imprévu, le train express d'Albany fit son apparition, courant à toute vapeur. Le mécanicien qui le conduisait vit bien l'obstacle sur lequel il allait donner, mais il était trop tard pour qu'il pût s'arrêter; il dut se borner à amortir, autant qu'il en était en lui, la violence du choc inévitable. Grâce à ces précautions, la collision, qui aurait pu amener des conséquences épouvantables, se détermina que le déraillement de la locomotive et du tender: le reste du convoi ne fut quitte pour une forte secousse ressentie sur la voie.

Un des chauffeurs reçut néanmoins des blessures auxquelles il succombait deux heures à peine après l'accident; de son côté, le mécanicien fut lancé dans la rivière et blessé d'une manière sérieuse à la main et à la cuisse.

Parmi les passagers, une dame nommée Mme Wemet, demeurant Franklin street, No 41, a été lancée violemment contre une paroi, avec un enfant qu'elle tenait dans ses bras. On a constaté chez elle de graves désordres et une côte fracturée. Le mari de cette dame et quelques autres personnes ont été aussi plus ou moins contusionnés; mais en général, les voyageurs ont été quittes pour la peur et pour un retard de trois heures dans leur arrivée à New-York.

Deux heures plus tard environ, le bateau à vapeur *Hendrick Hudson*, allant de New-York à Albany, était abordé par un sloop à la hauteur de Poughkeepsie et recevait des avaries assez graves pour être obligé de s'échouer sur la rive. Les passagers qu'il portait furent bientôt après recueillis par l'*America*, de Coxsackie. Le *Hendrik Hudson* a pu être réparé, dans la journée du dimanche, de manière à revenir hier à New-York.

Presque dans le même temps, un abordage beaucoup plus grave avait lieu sur le Sound, entre le steamer *Empire State*, venant de Fall River, et une goëlette demeurée inconnue. C'est cette dernière qui est allée donner de son beaupré contre une des roues du bateau à vapeur. Presque aussitôt, elle s'est dégagée et abandonnant son beaupré et a continué sa route. Le steamer, malheureusement, avait reçu de telles avaries que le capitaine dut se résoudre à passer la nuit à l'ancre. C'est seulement dimanche matin qu'il put continuer sa route, à la remorque du steamer *Knickerbocker*, et il était bois heures du soir lorsqu'il arriva enfin à New-York.

[illegible]

Conseil des Assistants-Aldermen.

Le Conseil s'est réuni hier soir sous la présidence de M. Dalton.

Lecture est faite d'un message du maire informant le Conseil qu'il était urgent qu'il nommât les bureaux de [illegible] prochaines élections et qu'il désignât les bureaux de scrutin. Sur sa motion, il est résolu de renvoyer une lettre du caissier de la banque du Canal relative à la construction d'un pont sur le Bourbeux canal, et une résolution du conseil de Carrollton proposant d'établissement [illegible].

Sur motion les anciens bureaux de scrutin sont acceptés et les élections des officiers d'élection sont renvoyés à la prochaine assemblée. La lettre du caissier de la Banque du Canal est référée à la délégation des 3me et 4me districts et la résolution du conseil de Carrollton au comité des finances.

Lecture est également faite d'un autre message du Maire. Son honneur y traite longuement des particularités de la dernière épidémie; il exprime en termes chaleureux les sentiments de reconnaissance qui sont dus à l'Association Howard comme à tous les hommes généreux qui, d'un bout à l'autre du pays, nous ont tendu une main secourable pendant que le fléau nous frappait. Il recommande en outre l'adoption de certains règlements de quarantaine.

Une résolution qui ouvrait ce message et en ordonnant l'impression à 1500 exemplaires est adoptée à l'unanimité.

Une résolution ayant pour but la nomination d'un contrôleur des rues, par district, est déposée sur le bureau jusqu'à la prochaine assemblée.

Rapport du Trésorier.

Balance en mains, [illegible]	36,602	86
Reçu depuis	112,405	68
Total	149,008	54
Paiements effectués	129,616	37
Balance en mains	19,392	17

Une lettre de M. Roselius, avocat de M. Pandelly, demandant que le Conseil ne s'occupe point des droits contestés à son client jusqu'à ce que l'affaire ait été portée devant une des Cours, et qu'il soit fait en outre un arrangement pour qu'elle soit décidée judiciairement le plus tôt possible, est référée au comité judiciaire.

Plusieurs comptes sont référés aux divers comités.

Une résolution pour convertir l'ancien poste de la police du 4me District en une école publique, est adoptée.

Une résolution pour défendre les feux d'artifice pendant que le Conseil est en session est adoptée.

Une résolution approuvant les travaux du comité des finances pendant les vacances, est adoptée.

Le comité des réclamations fait un rapport favorable aux réclamations suivantes: à Thomas Kelly $100 pour une indemnité due au service de la ville; à Martin Duggan $[illegible] pour nettoyage des rues. Le paiement de la première de ces réclamations est ordonnée par le Conseil; celui de la dernière est référé de nouveau.

Le comité judiciaire fait son rapport sur l'affaire Pandelly: il déclare que par respect pour la cour le Conseil ne devait pas entreprendre l'examen des droits de M. Pandelly à son siège avant que la Cour Suprême n'ait donné sa décision sur l'appel qui pendait qui avait été pris devant elle.

Après quelques débats sur ce sujet, le Conseil décide par un vote de 9 contre 5 qu'il examinera l'affaire de M. Pandelly mercredi prochain 26 du courant.

Le Conseil s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

Affaire d'honneur.—Deux habitans du 3me district ont été arrêtés hier, à McDonoghville, au moment où ils allaient se battre au pistolet.

Assaut avec intention de tuer.—Le recorder Ramos a [illegible] un mandat d'amener contre un individu, [illegible] l'homme de garde du steamboat Planter, accusé d'avoir assailli, sans provocation et frappé à coups de bâton un individu nommé David Webster, de telle sorte qu'il est resté plus d'un quart d'heure sans connaissance.

Guzman—Judge. Carnoye a [illegible] plainte hier devant le recorder Ramos contre Mme Giapion et sa servante; il accuse d'abord la servante d'avoir mis [illegible] la mère de Mme Giapion, [illegible] du fait, d'avoir encouragé la fille à la [illegible] de ce fait [illegible]. Mme Giapion et la servante ont été arrêtées toutes deux et n'ont été relâchées que sous caution.

Accident.—Patrick Ryan, en travaillant à bord du navire *Daniel Webster*, est tombé lundi dernier dans la cale et s'est tué. Le corps du défunt a été transporté [illegible]. Verdict en conséquence.

—Une autre enquête a été tenue sur le corps d'un Allemand du nom de Jacob Barrow, trouvé mort dans [illegible] rue Burgundy. Verdict: mort d'intempérance.

[illegible]—C. [illegible] a été examiné, le 21 courant devant le recorder Winter, sous accusation d'avoir reçu [illegible] dont la valeur est évaluée à $15. Le [illegible] à la prochaine session de la cour.

Société de Bienfaisance.—La Société française de Bienfaisance de St Louis a transmis à la Société française de la Nlle Orléans une somme de $213 17, pour l'aider dans son œuvre charitable et lui permettre de réparer en partie la brèche faite à ses finances durant la dernière épidémie. Cet exemple de fraternité nous fait espérer que les Associations de Bienfaisance créeront entre elles un nouveau lien celui de l'assistance mutuelle. De même qu'elles viennent en aide à leurs nationaux, elles peuvent aussi se secourir mutuellement, celles qui sont riches envoyant une partie de leur superflu aux sociétés pauvres.

FEUILLETON.

UNE INSURRECTION DE VILLAGE.
(Suite et fin.)
(Extrait des Mémoires d'ALEXANDRE DUMAS.)

Ces troupes étaient précédées d'un serrurier que les soldats, sous l'escorte de deux gendarmes, mais, des premières maisons de Lèves, le serrurier fut interpellé par d'ardents sectaires de l'abbé Ledru; si bien que, profitant du premier moment d'hésitation des deux gendarmes, il glissa entre les jambes de celui de celui de droite, gagna un jardin, et disparut dans les prés!

C'était le second serrurier qui faisait entre les mains de l'autorité. Cela rappelait les arrière-gardes de l'armée de Russie qui fondaient entre les mains de Ney!

Les nouvelles troupes arrivaient pleines d'ardeur: on dit, à ce qu'elles ne se virent pas en contact avec l'escadron gangrené, et l'on résolut d'enlever les barricades de vive force.

Mais, en même temps, arrivait au secours des habitans de Lèves une trentaine de patriotes chartrains. Ce qui les amenait, ce n'était point leur amour pour telle ou telle religion; leur fanatisme n'allait pas si loin; non, c'étaient tout simplement des partisans de Voltaire, des ennemis des jésuites, comme on disait à cette époque, lesquels venaient en amateurs partager les dangers de leurs frères de Lèves.

Ils furent accueillis avec des cris de joie. Plus que jamais le *Parisienne* et la *Marseillaise* tonnèrent et le tocsin redoublait!

Le préfet et le général se mirent à la tête des chasseurs, et marchèrent sur la barricade.

Le préfet somma les insurgés de se retirer.

Ils répondirent par une grêle de pierres dont une atteignit le général.

Pour le coup, la patience échappa à celui-ci; il cria: «En avant!» et les chasseurs, le sabre à la main, s'élancèrent sur la barricade.

Les Lévois firent une magnifique résistance; cependant une douzaine de chasseurs parvinrent à franchir l'obstacle; mais, arrivés de l'autre côté de la barricade, ils furent écrasés de pierres, renversés, désarmés!

Le sang avait coulé des deux parts; les esprits étaient échauffés; il eût pu arriver malheur aux douze prisonniers, si quelques hommes, moins irrités ou plus prudents que les autres, ne se fussent emparés d'eux et ne leur eussent sauvé la vie.

Avouons-le, sans intention aucune de blesser l'armée,—ce sont nous nous gardions en tout temps, et aujourd'hui plus que jamais!—à partir de ce moment, tous les efforts des chasseurs vinrent expirer au pied de la barricade! Que voulez-vous! c'est de l'histoire, comme Poitiers, comme Azincourt, comme Malplaquet!

Il tombait une grêle de pierres près de laquelle celle qui extermina les Amalécites n'était qu'une giboulée de mars.

Le préfet et le général se décidèrent donc à abandonner l'entreprise; on sonna la retraite, et l'on reprit la route de Chartres.

Comme les insurgés ne savaient que faire de leurs prisonniers, qu'ils craignaient un siège, et ne voulaient pas s'encombrer de bouches inutiles, les chasseurs furent relâchés sur parole.

On ne pouvait croire à la retraite des troupes; l'homme du clocher avait beau crier: «Victoire!» la conviction n'entra dans l'âme des Lévois que lorsque leur vigie leur eut affirmé que le dernier soldat était rentré à Chartres.

Dans ce cas, de doute à l'audace il n'y a qu'un pas: on commença par porter secours aux blessés; puis, comme aucun uniforme ne reparaissait sur la grande route, on s'enhardit peu à peu, et on arriva à ce degré de chaleur qu'un des insurgés, ayant hasardé la proposition d'aller promener l'abbé Ledru autour des murs de Chartres, comme Achille avait promené Hector autour des murs de Pergame, la proposition fut accueillie avec enthousiasme.

Seulement, comme le vaisseau était vivant, et on ne pouvait lui passer la corde autour du cou, au lieu de la lui passer dans les talons, et l'on ajouta de cette corde fut mise aux mains d'une des pénitentes les plus exaltées de l'abbé Ledru.

Cette pénitente s'appelait la *Grenadier*.

Chacun emplit ses poches de pierres, afin d'être prêt à l'attaque comme à la défense, et l'on s'achemina vers Chartres, faisant escorte au patient, lequel marchait au martyre avec une répugnance visible.

Il y a une demi-lieue de Lèves à Chartres; cette demi-lieue fut pour le pauvre prêtre une véritable voie douloureuse.

Les Lévois avaient parfaitement calculé ce qu'ils faisaient en confiant le bout de la corde à la Grenadier. Quand les sauvages des Florides veulent infliger à quelqu'un de leurs prisonniers de suprêmes douleurs, ils confient le soin de son supplice aux femmes et aux enfants.

En arrivant à Chartres, les vainqueurs ne trouvèrent point la résistance à laquelle ils s'attendaient; loin, on échappa, de ce fut [illegible] aux [illegible] par de préfet, ni général, ni chef de gendarmerie, ni procureur du roi, ni substituts, ni juges; mais quelques philanthropes vinrent au devant des Lévois, et leur firent entendre ce qu'il y avait de dernier dans ce qui appelait le langage de la raison.

«Ce n'était pas la faute du pauvre prêtre s'il avait été désigné par l'évêque pour remplacer l'abbé Ledru; il ignorait la vindication dont celui-ci était l'objet de la part de ses paroissiens; il n'était ni grand ni moins coupable que son prédécesseur l'abbé Duval; et quand l'on avait chargé au troupeau du moutons, pourquoi l'autre serait-il devenu dans une bande de tigres!...

C'était le digne de l'évêque, qui avait tout fait; dont on avait à se plaindre, l'abbé Ledru, et qui avait eu l'impudence de oser nommer un pouvoir; puis ne pouvait que montrer!»

A ce dernier point, de raison, les insurgés se décidèrent [illegible] des habitans de Lèves, et, cessant [illegible] à [illegible] rendre la liberté [illegible] véritable joie.

Le tumulte dura encore à la lumière de qu'on décrivait, ce qu'on fut l'abbé Dallier ne pût [illegible], après [illegible] soutenu au [illegible] que, puisqu'il [illegible] exigé un [illegible] il fallait aller prendre l'évêque.

[illegible]

Bientôt, Barthélemy m'écrivait, il y a quelque temps, qu'il restait si certains esprits un brave scrupule: les enfants baptisés, les adultes mariés, les vieillards enterrés par l'abbé Ledru pendant son schisme avec Grégoire XVI, étaient-ils bien baptisés, bien mariés, bien enterrés?

Ce n'était rien pour les baptisés, qui pouvaient revenir chercher le baptême à une eau orthodoxe; ce n'était rien pour les mariés, qui avaient qu'en se faire redire une seconde messe et à repasser sous le poêle; mais c'était énorme pour les morts, qu'on ne savait plus aller chercher, et ici l'on avait bien des scrupules.

Heureusement, bien ordonné bien, bien, ceux qui les habitants des yeux des hommes ne peuvent pas de reconnaître, et je suis certain qu'il pardonnera aux Lévois leur hérésie momentanée en faveur de leur bonne intention.

Cet événement, et l'adhésion de Casimir Delavigne en culte de la religion française, fut le point culminant de la fortune de l'abbé Châtel, primat des Gaules.

Casimir Delavigne, qui dans un admirable sentiment de conciliation et de fraternité nationale, donnait un morceau à tout autre pouvoir; qui sanctionnait le pouvoir de Louis XVIII dans sa pièce intitulée: *Du besoin de s'unir après le départ des étrangers*; qui sanctionna le pouvoir de Louis-Philippe dans son immortelle poésie, dans son éternelle *Parisienne*; Casimir Delavigne encore inscrivit le pouvoir du primat des Gaules, au témoignant pour lui le *Dies iræ, dies illa*, qui fut chanté par les choristes de l'abbé Châtel lors de la messe que celui-ci dit au service funèbre de Kosciusko. Ce fut le chant français pour les peuples contre les rois.

Voici cette pièce, assez peu connue, et qui mérite de l'être davantage. C'est donc dans l'espoir d'accroître sa réputation que nous la mettrons sous les yeux de nos lecteurs.

Elle fut chantée à l'église française le 23 février 1831:

> Jour de colère, jour de larmes,
> Où le sort, qui trahit nos armes,
> Arrêta nos vol glorieux!
>
> A ses côtés, ombre chérie,
> Elle tombe, notre patrie,
> Et la main lui ferma les yeux!
>
> Tu vis, de ses membres livides,
> Les rois, comme des loups avides,
> S'arracher les lambeaux;
>
> Le fer, dégouttant de carnage,
> Pour en grossir leur héritage,
> De son cadavre fit trois parts.
>
> La Pologne ainsi partagée,
> Quel bras humain l'aurait vengée?
> Dieu seul pouvait la secourir!
>
> Toi-même de la croix une vie;
> Mais, son bras, c'était Varsovie;
> Le fer serait n'y put mourir!
>
> Que ta grande ombre se relève;
> Secoue, en reprenant ton glaive,
> Le sommeil de l'éternel!
>
> J'entends le signal des batailles,
> Et le chant des funérailles
> Est un hymne de liberté.
>
> Tombez, tombez, voiles funèbres!
> La Pologne sort des ténèbres,
> Féconde en nouveaux défenseurs!
>
> Par la liberté ranimée,
> De sa chaîne elle s'est armée,
> Pour en frapper ses oppresseurs.
>
> Cette main qu'elle te présente
> Rien blessée, libre et sanglante;
> Tends-lui la main du haut des cieux!
>
> Descends pour venger ses injures,
> Ou pour achever ses blessures
> De ton linceul victorieux.
>
> Si cette France qu'elle appelle—
> —Trop loin—ne peut voler avec elle,
> Que Dieu, du moins, soit son appui.
>
> Trop haut, si Dieu ne peut l'entendre,
> Eh bien! mourons pour la défendre,
> Et mêle leurs sous plaintes à lui!

Nous ne croyons pas qu'aujourd'hui l'abbé Châtel soit mort; mais il nous jugeons de la santé par les toiles d'araignée qui ornent les gonds et la serrure de l'église française, nous craindrons pas d'avancer qu'il est bien malade!

ALEXANDRE DUMAS.

Candidat Indépendant
POUR LE CONGRÈS,
1er District,
CHARLES GAYARRÉ.

LES VERS.

L'automne étant l'époque où les vers sont le plus à craindre pour les enfants, les propriétaires du vermifuge de McLane appellent l'attention des parents sur le remède que chacun [illegible] reconnu être le meilleur [illegible]. [illegible]

SCOVIL & MEAD,
111 rue de Chartres.
19 oct—6

[illegible] J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

Etat des Steamers pour le mois d'Octobre 1853. [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI soir, 18 octobre 1853.

Il n'y a encore que peu de mouvement sur le marché et toutes les ventes de la journée ont été de 1,800 balles seulement à des prix [illegible].

Il ne s'est rien fait d'important en sucre. 150 boucauts de sucre ont été faits aux anciens prix.

Les ventes de farine ont [illegible]. 2,500 barils [illegible] de $7 @ $7 10 le baril [illegible].

Quelques ventes de porc [illegible] au lieu à $14 30. Le jambon fumé vaut en détail 11¼ @ 11¾ cts pour les meilleurs; 9¼ cts pour les plus petits.

Ventes de graines: 300 barils et tierçons de 11 @ 14½ cts la livre.

150 balles et demi-balles [illegible] vendues à 13 et 14 cts.

La [illegible] de Kentucky vaut 13¼ et 13½ [illegible].

Quelques petites affaires de chandelles de l'Etoile en [illegible] à 24 cts.

Le whiskey rectifié se vend 20 cts le gallon et 21 @ 22 cts par petits lots.

Le café prime de Rio est tenu à 11 cts.

Fret: un chargement de tabac pour New-York à 10 [illegible].

Le change est le même:

Sterling, 8½ @ 9½ de prime; France, 5f 12 @ 5 21.

Traites sur New-York, à 60 jours, 2¼ @ 2½, [illegible]; à vue, ¼ @ ½ [illegible].

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.
Navire Champs, Collier, Liverpool
Barque Ratcof, Cohen, Barcelone
Goëlette Catherine, Beebe, Bravos Santiago
Jane Elizabeth, Harrison, Bravos Santiago

Arrivés Hier.
Steamship Mexico, Thompson, Indianola & Galveston
Barque Emily Banning, Moore, Philadelphie
Louisiana, Thomson, Brême
Brick Black [illegible], Hooper, Philadelphie

STEAMBOATS.
Gipsey, Gee, Bayou Sara, coton.
Mary Hunt, Wathe, l'Atchafalaya
Ophelia, Dunbar, de la Rivière
Bunker Hill No 3, Semtan, de St Louis.
Grand Turk, Kerlersal, de Louis.
Emperor, Coton, Bayou Sara, coton
T P Leathers, Bennett, Napoléon.
Australia, Marshall, de St Louis.

Montant le Fleuve:
Navire français Mouret et une barque à la Passe.—un navire avec des émigrants et une barque en dehors de la Balise—noms inconnus.

Liste des Bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

Attakapas	Peak, Dorsey	Midi
Ocean Springs	Oregon, Walker	4 h P M
Mobile	California, Fross	Midi
Memphis	T P Leathers, Bennett	5 h P M
Fort Adams	Natchez No 2, Clarke	5 h P M
St Louis	Magnolia, Brandenburg	5 h P M
St Louis	C. Morris, Barger	5 h P M
St Louis	Cities Blanche, Carlile	5 h P M
Bayou Sara	Empress, Landry	5 h P M
Bayou Sara	Gipsy, Gee	5 h P M
La Providence	W. Alberts	5 h P M
Atchafalaya	E D White, Klier	5 h P M
St Louis	Fairie, Fulsom	5 h P M
St Louis	Belle No 2, Church	5 h P M

Vente de Marchandises sèches et Marchandises avariées.
[illegible] 10 heures du matin, au magasin d'encan de J. B. [illegible] rue de Chartres. Conditions libérales à la vente.

Décédée hier à 4 1/2 heures du matin, à l'âge de 73 ans, AZÉLIE CHALMETTE DELINO. Ses amis et connaissances ainsi que ceux des familles Cruzat et Duverges, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Bourbon, No 86, entre Conti et Bienville.

Décédé hier à 4 heures P. M., à l'âge de 24 ans, PIERRE THIOT. Les amis et connaissances de la famille Savary sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures précises. Le corps partira de la rue Magazine, entre Moralès et Urquhart.

Marié le 18 du courant, par le Rév. abbé Dequesnay, M. PLACIDE JAMES SPEAR à Mlle MARIA LOUISA FÉLICITÉ LE DUFF D'HENECOURT, tous deux de cette ville.

Avis aux Joailliers et au public. VOLÉE hier matin, à environ cinq heures, de chez le soussigné, UNE MONTRE [illegible], No 16,[illegible], avec un cadran blanc, faite à Liverpool en 1854, par MM. J. Tobias & Co. [illegible] Une récompense libérale sera donnée à la personne qui trouvera la montre. Wm CHRISTY.

ACADÉMIE NOUVELLE. LEÇONS DE FRANÇAIS, lecture, écriture, arithmétique, géographie, histoire, composition [illegible]. MLLE HORTENSE GERARD et MADAME de GRANDPONT, qui se chargent également de la tenue des livres dans les maisons de commerce et de toutes écritures de [illegible]. [illegible] 21, rue d'Orléans, de midi à 3 heures. 18 oct

AVIS. MADAME MARIE BAROUSSE a l'honneur de prévenir les familles de la Nouvelle-Orléans qu'à partir du 1er novembre elle donnera en ville des leçons de langue française, d'histoire et de littérature. S'adresser chez elle, rue Bourgogne, 161, entre Toulouse et St Pierre. 18 oct

LA Société Philharmonique des Amis des Arts donnera [illegible] sur la Place Lafayette, [illegible] 1er District, JEUDI, 20 octobre [illegible]. Le public en général est respectueusement prié d'assister à cette soirée musicale. Prix d'entrée—50 cents. Comité d'arrangements: O. De Buys, Henry Michel, J. M. Wagner, Dr. Jn. Garlette, Jules Forte, Louis Lay. C. EY, Président. CHAS AMMEL, Secrétaire. 18 oct

DEMANDE D'EMPLOI. Un jeune homme parlant l'anglais, Français, Allemand et Espagnol, désire trouver un emploi dans un magasin en qualité de commis à la vente, [illegible] pour les marchandises sèches [illegible]. S'adresser à J. G. au bureau de l'Abeille. 16 oct

Avis. MA femme, BARBARA [illegible] ALTDOFFER, ayant abandonné le domicile conjugal, je donne avis au public que je ne paierai aucune des dettes qu'elle pourra contracter. J. F. LESCOLE. 16 oct

COLLÉGE DE LA LOUISIANE. Situé dans la paroisse St-Jacques, au siège de l'ancien Collège Jefferson. LES familles [illegible] envoyer leurs enfants au Collège de la Louisiane sont prévenues que le Président du Collège se trouvera le dimanche 30 de ce mois à bord du steamer [illegible]. S'adresser au bureau de M. E. Ducatel, notaire. 17 oct

ARNOUX, Encoignure Chartres et Ste Anne, MAISON FORTALBA. [illegible] MARCHANDISES ÉTRANGÈRES ET AMÉRICAINES [illegible]. Cristaux et Porcelaines [illegible]. ARNOUX.

ENCAN DE NEW-YORK. [illegible] MICHON & SARRAT.

Cognac Pellevoisin. 5 DEMI [illegible] quarts [illegible]. TH BAILLY BLANCHARD & Co., 27, rue de la Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE DE LA ROCHELLE. PELLEVOISIN [illegible]. TH. BAILLY BLANCHARD & Co., 27, Vieille Levée.

PERDU OU EGARÉ. UN BILLET de la somme de deux mille piastres [illegible], souscrit par Jacques Chauvin [illegible]. FRANÇOIS SEECHET.

Ouvriers! Ouvriers! DE bons ouvriers cordonniers trouveront à s'employer à la manufacture de CHAUSSURES de M. G P Simonet, encoignure Royale et Dumaine, [illegible]. 19 oct

Bicarbonate de chaux. [illegible]

Chapeaux et Casquettes. 459 [illegible] FROST & Co., 10 rue des Magasins. 19 oct

Produits chimiques. [illegible] P. CUSACHS, enc. Royale et St-Philippe.

COGNAC, Gautier, Porte, Champagne, etc. [illegible] ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

P. & R. REILLY & Co. ONT reçu par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment complet de marchandises nouvelles [illegible]. MANTELETS ET CHALES [illegible]. P. & R. REILLY & Co., rues Royale et Canal. 17 oct

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS FRANÇAISES. Wm McCLURE. VIENT de recevoir un superbe assortiment [illegible]. Wm McCLURE. 17 oct

Couvertures de Grenier. 42 BALLES [illegible]. M. DE GOER & RIFFLARD, 2, rue de la Douane.

AVIS. NOUS soussignés, C. Halphen & Co., fabricants de [illegible]. H. A. FAYA. C HALPHEN & Co.

LA MAISON L. FAYA & Co., 26, rue de Chartres.

CHARBON DE PITTSBURGH. [illegible] ROBERT MURPHY.

A LOUER. [illegible] THE ELDER & Co., 101, rue Tchoupitoulas.

Changement de domicile. J. N. CURIEN [illegible].

Hommes et Filles. [illegible] F. LONGIS & GRATIA, rue de la Douane. PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St Louis. BRUGUIERE & Co. E J HART & Co., 79, rue Tchoupitoulas. T. QUADRAS & Co., 16, rue de la Douane. C. W. DUNBAR.

POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER. LAGAY & LECANU.

Société Española de Beneficencia Mutua. Los miembros de esta Sociedad, se reunirán en asamblea general el jueves veinte del corriente [illegible]. De orden del presidente, LUIS GONZ. DE VILLEGAS, Secretario. 17 oct

J. G. PEPPARD, E. S. PAREN. 15 oct

NOUVELLE MAISON DE SOIERIES. Nouvelles marchandises d'automne.

J. G. PEPPARD & Co., 54, rue [illegible], entre Camp et Magasin. OUVRENT en ce moment un assortiment complet [illegible]. J. G. PEPPARD & Co. 15 oct

BISCUITS DES BOULANGERS CÉLÈBRES [illegible]. DUNTZE & IKEN, R. C. GOWARD & Co.

UN BON COMMIS DE NOUVEAUTÉS, parlant français et anglais [illegible]. P. & R. REILLY & Co. 15 oct

Encan [illegible] RAMOS & REGGIO.

Avis aux contribuables. Bureau du Receveur du Premier District. Nlle-Orléans, 1er octobre 1853. AVIS est donné que les listes d'assessment du Premier District [illegible]. J. WINTER, Receveur.

Nouvelle Banque de l'Union de la Louisiane. Nlle-Orléans, 4 octobre 1853. UNE élection de six Directeurs [illegible], LUNDI, 24 du courant, de 10 heures à 2 heures. GEORGE A. FRERET, Secrétaire.

AVIS.—MONSIEUR CHRISTIAN HONOLD fait partie de notre maison comme associé, à partir de ce jour. CHARLES ODIER & CO.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Jacob Gross [illegible]. B. MEUGENS, 21, rue Commune, Administrateur.

CHANGEMENT DE MAGASIN. [illegible] HYDE & GOODRICH, Encoignure Canal et Royale.

Nouvelles Marchandises d'Automne.

C. YALE Jr. & Co., 27, RUE DES MAGASINS, IMPORTEURS ET MARCHANDS EN GROS, ONT reçu leur assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES. Soieries, Garnitures, Rubans, Chapeaux de paille, Articles de modes. Les MODISTES, les MARCHANDS de la Ville et de la Campagne sont engagés à visiter leur Assortiment, qui est des mieux choisis. 7 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE. P. ALEXANDRE LANAUZE a transféré son MAGASIN DE QUINCAILLERIE de la No 55, rue Vieille Levée, à l'encoignure des rues CHARTRES et ST-PIERRE, ancienne Place d'Armes [illegible].

LOUIS DUBOURNEAU, [illegible]. **Marchandises Sèches et de Saison.** LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, son assortiment complet de marchandises de saison [illegible]. *Marchandises Françaises.* [illegible] *Marchandises de Paris.* [illegible] *Marchandises pour Habitants.* [illegible] LOUIS DUBOURNEAU, 25, rue de Chartres. 10 oct

TAPIS. F. MALLARD & Co., 87, RUE ROYALE. ANNONCENT au public qu'ils reçoivent leur beau choix de TAPIS [illegible]. **Meubles en Bois de rose, acajou et chêne.** [illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No 98. Entre les rues Poudras et Poydras. CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 130, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital. [illegible]

BRUGUIERE & Cie Ont transporté leur magasin du No 27 au No 18, RUE BIENVILLE.

Marchandises sèches et articles de Paris, reçus par les navires Wurtemberg et Ashland, du Havre. [illegible] RICHARD, ALDIGE & Co.

Demande d'un chaudronnier. [illegible]

Bordeaux! Bordeaux! [illegible] CAVELIER & MAXENT, 105, rue Royale.

[illegible] J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée. E. LAMBERT, 64, Magasins.

A vendre, pour cause de départ. [illegible] J. B. DENNEY, courtier.

CANDIDATS.

CANDIDAT INDÉPENDANT. Collecteur de Taxes. HENRY PRYCHAUD, Collecteur de taxes d'Etat dans le deuxième district, est candidat pour la réélection.

ASSESSEUR. FRANCIS TURNER, titulaire actuel, est candidat à la même place et se présente avec confiance devant le peuple. L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

Pour Troisième Justice de Paix. RICHARD RICHARDSON, actuellement Troisième Justice de paix, est candidat à la même place.

FRANÇOIS CALAGNE, Quatrième Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans, est candidat pour une réélection.

GREFFIERS. JOHN CRUICKSHANK est candidat à la place de Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

F. M. BERVIN, député greffier actuel [illegible] Cour de District [illegible].

W. F. BEDLOCK est candidat à la place de Greffier de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

W. A. NOTT est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District.

THOMAS GALLAHAN, Greffier de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, est candidat à la même place.

JOHN A. HARDIN, Greffier actuel de la Cinquième Cour de District EST CANDIDAT Comme Greffier de cette Cour. L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

P. A. HEBRARD, No 115, rue du Canal, près Royale, DANS LES BATIMENS TOURO. REÇOIT en ce moment par le Wurtemberg et Ashland, du Havre, l'Hudson, [illegible] New York, un magnifique assortiment de marchandises de saison [illegible]. P. A. HEBRARD.

GIQUEL & JAMISON, No 135, rue de Chartres. ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis et au public [illegible]. **Articles pour Tailleurs.** [illegible] GIQUEL & JAMISON, 135, rue de Chartres.

Instruction Privée. *Langue Française, Littérature, Mathématiques, &c.* BEAUCOUP de jeunes gens et de jeunes personnes sortant de pensionnats [illegible]. M. DE-MANC, ancien principal de Collège en France [illegible]. —Rue du Bayou, 212.

DOLBEAR. Académie de beaux des écritures, 100, rue du Canal, entre Royale et Chartres. [illegible] RUFUS DOLBEAR, 106, rue du Canal. 17 oct

GROCERIE A VENDRE. [illegible]

A vendre à l'amiable pour cause de départ. [illegible]

A vendre pour cause de départ. UNE GROCERIE bien [illegible].

Bottes, Souliers et Brodequins. [illegible] J. M. GOULD & Co.

DEMANDE [illegible] ROBERT & CO.

M. LANDRY, Horticulteur de Paris, Rue de Chartres, No 206, [illegible].

NOUS avons [illegible]. UNTERBERG & DAMERON.